



Rémunération de créateurs particuliers (e-commerce)

Par **JONATHAN BLAKOE**, le **25/10/2017** à **16:04**

Bonjour !

J'ai une petite question sur un projet que je souhaiterais lancer, mais il y a un point qui me bloque au niveau légal + comptabilité.

Ce sera une boutique de téléchargements où les produits qu'on mettra en vente seront créés par des particuliers hors France (Europe et hors Europe). Mon activité sera enregistrée en France sous forme d'une SAS ou SARL. Ce sera bien ma société qui vendra les produits (à des clients particuliers également), et je reverserai ensuite 50% des bénéfices aux créateurs chaque mois, en fonction des ventes de leurs produits.

Voici le point qui me bloque :

Sachant que les créateurs à rémunérer sont des particuliers et qu'ils sont hors du territoire Français, comment gérer cela d'un point de vue comptable afin de pouvoir déduire ces versements aux créateurs de notre résultat, puisqu'ils s'agit concrètement de 50% de charges ?

Les créateurs doivent-ils obligatoirement faire eux-mêmes des factures et nous les transmettre ? Ou est-ce que je peux mettre en place un système où ils remplissent un formulaire web, ce qui génèrera la facture de notre côté pour la compta ? Ce qui aurait l'avantage d'automatiser tout le processus.

Merci, toute aide sera plus que bienvenue !

Jonathan